

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
des collectivités locales*

Département des études  
et des statistiques locales

**Circulaire du 7 mars 2013 relative aux budgets primitifs des régions 2013**

NOR : INTB1304633C

*Le ministre de l'intérieur à Mesdames et Messieurs les préfets de région.*

Comme chaque année, la direction générale des collectivités locales procède à l'analyse des budgets primitifs des régions.

Je vous saurais gré de m'adresser un exemplaire du budget 2013 de votre région dès qu'il vous aura été transmis.

Vous voudrez bien y joindre les annexes et le rapport de présentation, dont les informations sont nécessaires pour l'analyse des crédits votés. Conformément à la démarche de dématérialisation des supports, nous traitons tous les documents transmis en version numérique.

Ces documents sont à envoyer dès que possible, et au plus tard le 3 mai 2013 à : Mme Angéline MAHEN, direction générale des collectivités locales, département des études et des statistiques locales, 2, place des Saussaies, 75800 PARIS Cedex 08.

Pour le ministre et par délégation :

*L'adjoint au directeur général  
des collectivités locales,*

**B. DELSOL**